

Énergie, politique fédératrice pour l'Europe

PAR DANIEL REYDELLET (X 64)
président du groupe X-Europe

« L'UE doit promouvoir une politique énergétique commune pragmatique et volontaire. »



Sans énergie, pas de développement ! Mais les ressources fossiles sont inégalement réparties ; pire : l'utilisation des ressources probables mènerait la planète à la catastrophe. Il faut donc à la fois se soucier de la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, ce que nous n'obtiendrons que groupés, et développer rapidement énergies propres et économies d'énergie par des efforts à toutes les échelles : or celle de l'Europe est essentielle.

Energie = guerre ou paix

Quand le charbon était la source principale de l'énergie et le coke, la clef de l'acier, donc de l'armement, les pères de l'Europe avaient projeté la disparition des conflits par une communauté charbon/acier, pierre fondatrice de notre Union actuelle. Si le contexte a changé, le fond des choses reste : ingrédient indispensable à la paix, l'énergie d'origine fossile est aussi un explosif géostratégique.

En accord avec ses valeurs fondatrices, l'UE, dont l'échelle est indispensable pour agir avec force, doit comme en 1951 définir puis promouvoir une politique énergétique commune, volontaire et pragmatique.

Une assurance, un devoir et un levier

D'abord il s'agit d'assurer durablement à chacun des pays de l'Union les approvisionnements dont il a un besoin vital. Une politique commune est, de ce seul point de vue, une nécessité : aborder cette question en ordre dispersé condamnerait chacun à l'impuissance.

Ensuite freiner fortement les rejets de GES dans la haute atmosphère est devenu un devoir. Si, à toutes les échelles, les économies de combustibles fossiles et les énergies propres doivent être promues, l'échelle européenne est la bonne sur des points décisifs comme recherche, projets intercontinentaux, utilisations des énergies nucléaires (donc retraitements), coopérations électriques transfrontalières.

Enfin, par l'innovation dans le domaine de l'énergie, l'Europe, aux faibles ressources fossiles, tient un fantastique levier de développement.

Haute Autorité et Agence de régulation

Dans le cadre plus efficace, mais encore assez lourd, du « mini-traité » la politique énergétique européenne ne pourrait-elle pas être définie et continûment adaptée par une « Haute Autorité de l'énergie », permettant de réagir rapidement aux évolutions externes ? Cette suggestion de l'Institut Montaigne mérite de retenir l'attention.

Et puisqu'on ne pourra pas compter uniquement sur les lois du marché pour restreindre l'usage des combustibles fossiles alors même que les efforts de tous en abaisseront les prix, la création d'une Agence de régulation au niveau de l'Union semble également nécessaire.

Une « fenêtre » pour la présidence française de 2008

Avec la présidence de l'Union au 2^e semestre 2008, la France dispose d'une excellente mais courte fenêtre pour promouvoir à nouveau une politique énergétique commune, prévue par le projet de Constitution mais disparue avec lui. Préparons dès maintenant cette question avec nos partenaires, selon la méthode efficace du « mini-traité ».

Un grand merci aux auteurs qui ont accepté de participer à la rédaction du présent numéro, et en particulier à David Colliquet, coordonnateur du projet et à Michel Gérard, animateur de nos débats. Ils témoignent de la motivation qui anime la communauté polytechnicienne face aux problèmes européens. ■